



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

CONTRAT DE CONCESSION
GESTION ET L'EXPLOITATION
DE L'ESPACE NORDIQUE DES
CRÊTES DU FOREZ

AVENANT N°1

AR Prefecture

063-200070761-20220929-2029_29_09_08-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

ENTRE :

**La Communauté de communes
Ambert Livradois Forez
15 avenue du 11 novembre
63600 Ambert**

Ci-après dénommée « Ambert Livradois Forez »

ET :

**La Société d'Economie Mixte Locale de Prabouré
9, Lieu-dit Prabouré
63660 Saint Anthème**

Ci-après dénommée « La SEM »

AR Prefecture

063-200070761-20220929-2029_29_09_08-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

ARTICLE 1 : DUREE DU CONTRAT

Cet article vient préciser l'article 7 du contrat initial de délégation concernant la durée du contrat de délégation. Afin de respecter le cahier des charges initialement définie par la Communauté de communes dans la procédure de mise en concurrence, la délégation est consentie pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2022 et jusqu'au 31 mars 2025.

ARTICLE 2 : INDEMNITE DE FIN DU CONTRAT

Cet article vient préciser l'article 11 du contrat initial de délégation concernant les dispositions de fin du contrat. Dans le cas où les parties ne procèdent pas à la reconduction d'un contrat, après le 31 mars 2025, il est convenu que la Communauté de communes verse une indemnité correspondant aux investissements réalisés par la SEML Prabouré sur l'espace nordique, selon leur valeur nette à la date de sortie. L'amortissement depuis l'acquisition du bien sera également pris en compte pour le calcul de l'indemnité. Dans cette hypothèse, une négociation aura lieu entre la SEML de Prabouré et la communauté de Communes afin de déterminer le montant exact de cette indemnité.

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS MATERIELS		
NATURE DE L'INVESTISSEMENT	PERIODE DE REALISATION	MONTANT HT
Equipement de la dameuse alpine PB300 de Prabouré en nordique	Automne 2021	21 980,85 €
Remplacement de la dameuse PB300 par une dameuse alpine	Automne 2021	97 000,00 €
Acquisition Motoneige Secours	Automne 2021	18 830,00 €
Fourniture de barrières à neige en treillage châtaignier – 5 kms	Durée du contrat – Tranche important (37 080 €) en 2021	50 000,00 €
Travaux de pose de barrière à neige (enfouissement des piquets)	Durée du contrat	10 000,00 €
Travaux de piste (terrassement, pose de buses...)	Durée du contrat	40 000,00 €

AR Prefecture

063-200070761-20220929-2029_29_09_08-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

Renouvellement de la signalétique	Durée du contrat	20 000,00 €
Renouvellement du matériel de Secours	Durée du contrat	20 000,00 €
Renouvellement du matériel de caisse / informatique	Durée du contrat	20 000,00 €

Il est entendu que, comme le prévoit le contrat, ce matériel est considéré comme des « biens de retour » c'est-à-dire qu'il resterait propriété de la Communauté de communes en cas de non-renouvellement du contrat.